

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DU MATERIEL

**PREMIERE MISE EN DEMEURE**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au contrat n°E885/22 du 09/01/2022, conclu avec la société CHORFI SAID SOUHEIL, dont le siège social : 273 lotissement El hadaba local B Ain El-bey Constantine, cette société est mise en demeure pour le non-respect de ces obligations contractuelles.

**- La non livraison des chambres à air pour les moyens roulants de gamme Bus et Camion et Tracteur Agricole.**

En effet, la société CHORFI SAID SOUHEIL est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ces engagements contractuels, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis, dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et le site officiel du Ministère de la Défense Nationale.

Passé ce délai, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la société CHORFI SAID SOUHEIL, conformément à la réglementation en vigueur.